

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 45

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 2 BIS

I. – Supprimer l'alinéa 10.

II. – En conséquence, après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« *Art. L. 225-5.* – Les modalités d'application du présent chapitre sont précisées par décret en Conseil d'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.